INSCRIPTIONS SCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE

2019/2020

L'inscription scolaire des **ENFANTS NÉS EN 2016 ou CHANGEANT D'ECOLE** se déroulera :

Du Lundi 8 avril 2019
au Jeudi 25 avril 2019

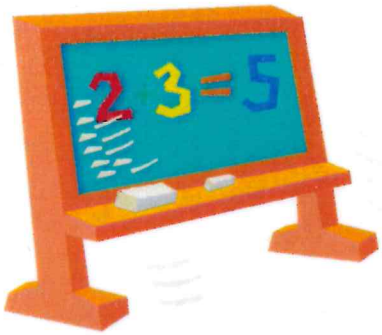

Commune nouvelle NOUES DE SIENNE
Mairie de Saint-Sever-Calvados
1 Place de la Mairie
14380 NOUES DE SIENNE
☎ : 02 31 68 82 63

Horaires d'ouverture
UNIQUEMENT POUR LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Lundi	9h00-12h00	14h00-16h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-16h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-16h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-16h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-16h00
Samedi	9h00-12h00	

Pièces obligatoires à fournir au moment de l'inscription :

- **Livret de famille,**
- **Carnet de santé de l'enfant,**
- **Justificatif de domicile** datant de moins de 2 mois (contrat de location, quittance de loyer, facture)

En cas de séparation : **la décision de justice attestant de la résidence principale de l'enfant.** A défaut, attestation sur l'honneur des deux parents signifiant leur accord à la scolarisation de l'enfant dans l'école concernée.
En cas de changement d'école : le certificat de radiation fourni par l'école que l'enfant quitte.

Demande de dérogation scolaire (hors secteur) :
Des dérogations sont possibles uniquement entre les écoles de Noues de Sienne (sous réserve de l'avis de la commission de dérogation).

Afin que vos enfants puissent être accueillis dans de bonnes conditions à la rentrée scolaire, merci de bien vouloir respecter ces dates.